

FONDS EN EUROS NETISSIMA GENERALI

Document non contractuel à caractère publicitaire

Les données liées à ce portefeuille sont vouées à évoluer. Exposition constatée au 01/01/2024. Source des rendements indiqués : Generali Vie

SUPER BOOST*

+1,50%

en 2024 et 2025, en cas de versement net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux

*Boost sur le taux de participation aux bénéfices sur les investissements sous conditions

- **Un boost sur la collecte** : ce boost de +1,50% s'ajoutera au rendement de 2024 et de 2025 ! Cette offre fonctionne seulement si tu investis avant le 30 avril 2024.
- **Un boost sur le stock** : de +0,5% en 2024 pour un encours total supérieur à 50% en unités de compte (avec une constatation au 31/12/2024).

Les boosts sont exprimés nets de frais de gestion et hors prélèvements sociaux.

voir conditions de l'offre page 3, question 3

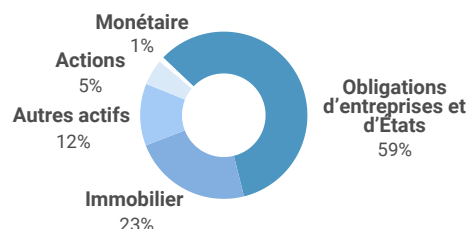
LE COMMENTAIRE DE GESTION

Le fonds euros Netissima est conçu pour être le choix le plus sûr parmi nos options d'investissement. Il est idéal pour ceux qui recherchent la garantie de leur capital, sans pour autant sacrifier la performance. Ce portefeuille est exclusivement constitué d'un fonds en euros de notre assureur partenaire : Generali, sélectionné pour sa fiabilité et sa capacité à générer des rendements stables. Il s'allie parfaitement avec nos autres portefeuilles pour aller chercher plus de dynamisme.

LE PROFIL DU FONDS

- ▶ Minimum : 300 €
- ▶ Risque : 1/7
- ▶ La volatilité : 🧘

COMPOSITION DU FONDS



Taux minimum distribué en 2023

2,95%¹

nets de frais de gestion (frais de 0,85%) et hors prélèvements sociaux

1 : voir page 3, question 1

⚠ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

LES POINTS FORTS DE CE FONDS EUROS



Un capital garanti

Ce fonds t'offre une sécurité financière totale, te garantissant la récupération intégrale de ton investissement initial. C'est l'investissement idéal pour épargner !



Un taux stable

Le rendement du fonds Netissima a toujours été stable depuis 10 ans. Le fonds euros permet d'éviter les fluctuations des marchés.



Une exposition à l'immobilier

Le fonds euros Netissima de Generali a une exposition importante à l'immobilier, ce qui lui permet de bénéficier de rendement stable.

LES CONDITIONS POUR INVESTIR SUR CE FONDS EUROS

● Ton argent n'est pas bloqué*

● Période de détention conseillée : **8 ans**

*Selon les conditions prévues dans la Note d'information valant Conditions Générales du contrat, et en l'absence de bénéficiaire acceptant ou de mise sous garantie du contrat.

Mon Petit Placement, SAS située au 59 Rue de l'Abondance 69003 Lyon, au capital de 15 872 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le n°831051453, est un intermédiaire en Assurance, membre de l'Anacofi-courtage (agrégé par l'AMF) et immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17005501, <http://www.orias.fr/>, en qualité de Courtier d'assurance ou de réassurance (COA) et Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP). Mon Petit Placement propose des investissements en assurance-vie.

Le document d'information clé du contrat Mon Petit Placement Vie contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez obtenir ce document auprès de Mon Petit Placement ou en vous rendant sur le site de www.generalivie.com

Le contrat Mon Petit Placement Vie est un contrat d'assurance vie individuel, libellé en euros et/ou en unités de compte, assuré par Generali Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

ZOOM SUR LE FONDS EUROS EN ASSURANCE-VIE

Document non contractuel à caractère publicitaire



L'ASSURANCE-VIE EST UNE ENVELOPPE D'INVESTISSEMENT

SUPPORT EN UNITÉS DE COMPTE*

- Diversification : actions, obligations, immobilier, ...
- Risque de perte en capital
- Potentiel de performance important

FONDS EUROS

- Le capital est garanti à 100%
- Tu peux retirer ton argent à tout moment
- Rendement potentiellement plus faible, mais stable

FONDS EUROS : KÉSAKO ?

Un fonds en euros est un type d'investissement financier utilisé dans les contrats d'assurance-vie. Il est caractérisé par **une garantie du capital investi**, ce qui signifie qu'en tant qu'investisseur, tu es assuré de récupérer au minimum la somme que tu as investie, indépendamment des fluctuations du marché.

💡 BON À SAVOIR :

**L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.*

LES AVANTAGES DU FONDS EUROS



LE CAPITAL EST GARANTI

Tout comme pour tes livrets bancaires, tu es assuré de récupérer l'entièreté de ton capital. En plus ton argent est disponible à tout moment !



L'EFFET CLIQUET

Les gains réalisés sont définitivement acquis. Cela veut dire que tu ne peux pas perdre tes gains, comme en bourse.

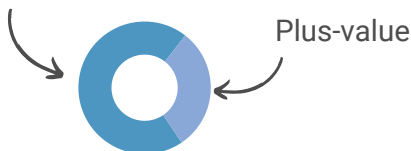


UN RENDEMENT STABLE

Le rendement du fonds euros est relativement stable et est versé une fois par an, en début d'année.

LA FISCALITÉ DU FONDS EUROS

Capital



- ✓ Imposé uniquement sur la plus-value
- ✓ Dépend de la date de rachat
- ✓ La fiscalité de l'assurance-vie est la flat-tax

FLAT-TAX = PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX + IMPÔTS SUR LE REVENU

↓ 30% = 17,2% + 12,8%

Ils sont prélevés tous les ans

Ils sont prélevés seulement lors du rachat

- Des abattements s'appliquent après 8 ans d'ouverture
- Ils sont de 4 600 € (seul) ou 9 200 € (marié)

FOIRE AUX QUESTIONS

Document non contractuel à caractère publicitaire



1. Quel est le rendement de 2023 ?

Le rendement du fonds euros Netissima est de 2,95% en 2023. Ce taux de participation aux bénéfices du fonds en euros Netissima attribué par l'assureur Generali Vie au titre de l'année 2023 est exprimé net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux, selon les modalités précisées dans la note d'information valant de conditions générales.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.



2. Quelle est l'enveloppe d'investissement derrière Mon Petit Placement ?

Mon Petit Placement te propose d'investir sur les marchés financiers via un contrat d'assurance-vie. En assurance-vie, tu peux investir dans deux familles bien distinctes :

- Le fonds euros : ton capital est garanti à 100% et le rendement est relativement stable d'années en années.
- Les supports unités de compte : ton capital n'est pas garanti (c'est-à-dire qu'il existe un risque de perte en capital), pour autant le rendement potentiel est plus intéressant.

Chez Mon Petit Placement, nous proposons ces deux types d'investissement. Cela permet aux plus prudents, comme aux plus téméraires de pouvoir investir !



3. Quelles sont les conditions des offres Boost sur le stock et Boost sur la collecte ?

L'offre est composée de la manière suivante :

- **Offre boost sur le stock** : + 0,50 % de complément de participation aux bénéfices (en fonction de la part investie en unités de compte). L'assureur a pris l'initiative de mettre en œuvre un mécanisme de complément de participation aux bénéfices, **valable jusqu'au 31 décembre 2024 et sous réserve que le pourcentage d'unités de compte atteigne ou dépasse 50 % à la même date**. Ce complément s'élève à + 0,50 % net de frais de gestion.
- **Offre boost sur la collecte** : +1,50 % de bonus sur les investissements réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2024. En 2024 et 2025, l'assureur accorde un bonus de 1,50% sur les versements réalisés sur le fonds en euros Netissima. **Ce dispositif concerne les souscriptions ou les versements libres effectués entre le 1^{er} janvier et 30 avril 2024**. Les contrats ayant fait l'objet d'un rachat partiel sur cette période ne pourront pas bénéficier de ce dispositif. Tout mouvement de désinvestissement sur le fonds en euros Netissima entraînera en priorité le désinvestissement de la poche bénéficiant du boost de 1,50 %. Toutefois, cette bonification sera attribuée au prorata temporis sur la durée d'éligibilité.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

À noter :

- Ce bonus sur la collecte s'ajoute au taux attribué sur le contrat (incluant le complément de participation aux bénéfices de + 0,50 %), **dans la limite d'une rémunération globale du fonds euros liée au versement de 5,00 % nette de frais de gestion au taux de participation aux bénéfices.**
- Les boosts sont exprimés nets de frais de gestion et hors prélèvements sociaux.